

du Commerce. Elle a traité à l'accord sur le blé avec l'Union soviétique, que le ministre a annoncé cet après-midi, à l'appel des motions. Les clauses de l'accord protègent-elles les producteurs de blé contre l'accroissement des frais de transport que pourra entraîner le règlement des litiges avec les travailleurs de la Voie maritime et les débardeurs, ainsi que le règlement qui s'imposera peut-être avec les employés de chemin de fer?

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Je préférerais répondre à cette question après m'être entretenu avec le président de la Commission canadienne du blé. Toutefois, j'ajouterai que le seul prix fixé est celui des livraisons de la prochaine campagne agricole. Les prix dans les années suivantes feront l'objet de négociations.

L'hon. M. Lambert: Mais le ministre, comme membre du cabinet, est au courant de l'accord commercial. Peut-il nous dire si une disposition quelconque protégera le cultivateur canadien contre la hausse des frais de transport?

L'hon. M. Sharp: J'hésite à répondre à cette question car il s'agit là d'une question très technique. Je dirai simplement que le prix du blé canadien vendu à l'Union soviétique est fixé par la Commission canadienne du blé dans l'intérêt du cultivateur de l'Ouest, et non pas par le gouvernement.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Vu la possibilité de difficultés continues sur la voie maritime du Saint-Laurent, le ministre peut-il nous donner son assurance personnelle et celle du gouvernement que les ports de l'Atlantique sur lesquels on peut compter, soit Saint-Jean et Halifax, auront une bonne part des exportations de blé et de farine, en été aussi bien qu'en hiver?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de dire que le contrat entre la Commission canadienne du blé et l'URSS prévoit l'acheminement du blé par tous les ports canadiens, y compris celui de Churchill.

[Plus tard]

M. Reynold Rapp (Humboldt-Melfort-Tisdale): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Vu la déclaration qu'il a faite au sujet des ventes de blé à la Russie, qui fait également une grande consommation de graines et d'huiles comestibles, le ministre n'a-t-il pas

l'intention de rappeler à la délégation commerciale que le Canada pourrait fournir à la Russie de l'huile comestible provenant de nos régions productrices de colza?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir répondre, non seulement aux instances de mon honorable ami, mais encore à celles de bien d'autres provenant de tous les points du pays, qu'on a attiré l'attention du monde entier, y compris l'Union soviétique, sur les grandes possibilités productrices de colza du Canada.

M. H. A. Olson (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre des Finances une question découlant de la déclaration qu'il a faite aujourd'hui. La quantité de farine figure-t-elle dans le contrat? S'il en est ainsi, quelle est cette quantité pour chacune des trois années?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, avant d'avoir reçu le rapport de la Commission canadienne du blé, je ne puis répondre exactement à cette question, mais je puis assurer à la Chambre qu'une quantité très considérable de farine est prévue dans chacune des trois années.

M. H. W. Danforth (Kent, Ont.): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre des Finances une question qui s'inspire de sa déclaration relative aux nouvelles ventes de céréales à la Russie et selon laquelle les relations commerciales entre nos deux pays seront étudiées périodiquement. Peut-il dire si un engagement catégorique a été demandé ou donné au sujet d'une augmentation des exportations soviétiques au Canada et, si oui, dans quelle mesure?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, dans ma déclaration faite aujourd'hui à l'appel des motions, j'ai cité exactement le communiqué approuvé par le gouvernement du Canada et celui de l'Union soviétique par l'intermédiaire des ministres canadien et soviétique. Je propose que la question soit réservée jusqu'au retour de Moscou du ministre du Commerce.

LA CONSTITUTION

LA CRÉATION D'UN COMITÉ PARLEMENTAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question dont je lui ai fait tenir préavis. Compte tenu des récents résultats des élections au Québec et de l'opinion résolument exprimée de temps à autre par le nouveau premier ministre de cette province sur